

l'administration supérieure et nous avons appris que l'infamation a été, en effet, admise par une décision du ministre des finances du 21 août dernier.

Cette décision est motivée dans les termes suivants : « Le chèque est un titre de créance pendant qu'il est dans les mains du bénéficiaire, et il ne devient un reçu que quand il a été acquitté et qu'il est dans la caisse de l'établissement de destination. » *Journal officiel*, séance du 21 août 1871. Lorsque le bénéficiaire du chèque l'envoie à un tiers avant que le paiement soit effectué, il s'agit donc d'un titre de créance au moment de l'acquiescement de réception, le chèque a eu pour conséquence le caractère d'un titre ou d'une valeur dans le sens de la loi du 23 août 1871. Le reçu dont il est l'objet est par suite passible de la taxe de 10 c. La disposition de l'article 4 de la loi du 30 mars 1872, spéciale aux reçus d'effets de commerce, est sans application dans l'espèce, attendu que, si le chèque peut être un acte de commerce dans certaines circonstances, il n'est jamais, pour l'application de la loi du 30 mars 1872, spéciale au commerce, ce n'est pas un instrument de crédit, et il n'est pas assujéti au timbre proportionnel établi pour les effets de commerce. »

#### Chemins de fer. — Droits de magasinage. — Taxes spéciales.

La cour de cassation a rendu, le 5 décembre 1876, une décision intéressante en matière de taxe de magasinage à percevoir par les compagnies des chemins de fer.

Les droits de magasinage, a dit la cour, établis au profit des compagnies de chemins de fer, ne sont applicables qu'aux marchandises qu'elles conservent dans leurs magasins, en leur qualité de gardes et sur la surveillance sans la continuation et l'accessoire du contrat formé entre elles et l'expéditeur.

Ces droits ne sont pas applicables aux marchandises que les compagnies ne détournent qu'à un autre titre, et notamment à celles qui, après leur réception par le destinataire, restent dans les magasins de la Douane établis dans les gares pour l'accomplissement des formalités de douane et pendant le délai accordé pour remplir les dites formalités. Dans ce cas, en effet, alors même que les magasins seraient la propriété de la compagnie des chemins de fer, ils ne sont, au regard des importateurs, que les magasins de la Douane qui est tenue de les mettre à leur disposition et dans lesquels ils ont le droit de laisser en dépôt les marchandises importées, moyennant une taxe et pendant un délai déterminé par des lois spéciales.

Aux termes d'une décision du directeur général des Douanes, notifiée le 1<sup>er</sup> janvier 1848 à la Compagnie du chemin de fer du Nord et acceptée par elle, la taxe de magasinage que cette compagnie a été autorisée à percevoir pour les marchandises déposées dans ses magasins et constituées en douane, pendant le délai fixé par l'article 9, titre 2, de la loi du 4 germinal an II pour la déclaration en détail des objets importés, ne saurait être autre que celle imposée par ladite loi et, par conséquent, ne doit jamais dépasser 1/10<sup>e</sup> de la valeur de la marchandise.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On était la nouvelle année l'avant-dernier nuit, rue de Lannoy. Pour saluer l'aube de ce nouvel an, plusieurs jeunes gens avaient chargé une petite pièce de canon, et les salves de gronder tant et plus. Mais malgré leurs bonnes intentions, ces jeunes gens ont été sommés de mettre trêve à leurs réjouissances; ce bruit de canon constituant un trouble à la tranquillité publique.

Procès-verbal a été dressé, et la pièce d'artillerie confisquée.

On a trouvé, cette nuit, place de la Fosse-aux-Chênes, un malheureux individu couché au bord du trottoir. Il était dans le plus déplorable état.

Les agents l'ayant questionné, il a déclaré se nommer Alfred S..., âgé de 41 ans, demeurant rue des Longues-Haies Passant tranquillement à cet endroit, a-t-il ajouté, j'ai été attaqué par un inconnu qui, après m'avoir bousculé, m'a donné un croc en jambe. Dans la chute, je me suis foulé le pied.

Alfred S... a été ramené à son domicile dans une brouette.

Le vent souffle depuis deux jours avec une extrême violence; les raffales, par instants sont d'une force inouïe. Il est probable que cet ouragan aura causé des accidents dans les campagnes avoisinantes. Pour Roubaix, quelques vitres seulement ont été sa proie. On nous signale, cependant, rue Daubenton, une longue palissade renversée par un coup de vent, dans l'après-midi d'hier. Cette palissade entourait un terrain vague appartenant à la ville. Les palis ont été brisés par la chute.

La cour Deschamps située rue Duflot, a été, dans la soirée d'hier, le théâtre d'une épouvantable lutte.

C'était une famille entière qui, ayant des goûts belliqueux, commençait l'année d'une manière convenable. Mais, il y eut une victime dans cette rixe.

La police, en pénétrant sur les lieux, aperçut un jeune homme grièvement blessé. Il avait le poignet droit ensanglanté et des contusions au cou. Un médecin appelé prodigua au blessé, les soins que réclamait son état.

Une enquête a été ouverte afin de connaître les motifs de cette bataille proportionnée, résultat sans doute, d'un querelle causée par l'ivresse.

Un cabriolet attelé d'un cheval, stationnait, hier soir, dans la rue du Parc. Comme ce stationnement semblait se prolonger plus que de raison, on s'informa, et l'on reconnut que cet attelage était abandonné de son propriétaire ou de son conducteur.

Par suite, cheval et voiture, ont été conduits en lieu sûr, en attendant réclamation.

Un des plus sympathiques artistes de notre théâtre, M. Leuner, jeune premier, est mort, dans l'après-midi d'hier, après quelques jours d'une maladie qui ne pouvait faire prévoir un tel résultat. Le public roubaixien ne peut accueillir cette nouvelle qu'avec regret. M. Leuner était un artiste consciencieux, de bonne tenue et distingué.

Un jeune homme de Tourcoing, après avoir passé la nuit en ville, cherchait à rentrer chez lui, hier à 6 heures du matin. Tombé par l'obscurité conjointement avec les fumées de genièvre, il enjamba la margelle d'un puits qu'il prit pour les marches de son domicile et fut précipité au fond. Des voisins attirés par le bruit accoururent à son secours, l'un d'eux descendit au moyen de la chaîne et fut assez heureux pour ramener notre homme sain et sauf.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Le vent qui a soufflé hier avec violence sur notre ville, n'a heureusement causé que des dégâts de peu d'importance. Il n'y a eu que quelques vitres brisées. Le kiosque de la Place Verte, a eu sa toiture en zinc enlevée, pas d'accident de personnes.

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, un individu nommé Pierre Cornélias, âgé de 33 ans, teinturier au Blanc-Sea, portait une pièce de bois sur son épaule, lorsque, faisant un faux pas, il se laissa tomber ce fardeau sur la jambe. Il en résulta une fracture dangereuse.

Il a été immédiatement conduit à l'hôpital de Tourcoing.

Dimanche à midi a eu lieu au Grand-Théâtre de Lille, la séance solennelle de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille pour la distribution annuelle des récompenses.

Après un discours de M. Van Hente, président de la Société, et le complément des travaux de la Société par M. de Norguet, secrétaire général, M. Flament a lu le rapport sur les travaux scientifiques, le concours des chauffeurs et la prime Pannot : — Voici les principales récompenses obtenues : Mention honorable à M. Thomas, ingénieur civil, pour un travail sur l'équilibre des corps immergés.

Des appareils destinés à faciliter la démonstration aux enfants des Ecoles primaires de phénomènes cosmographiques, valent à M. Tilmant et à son collègue, des récompenses honorables.

Mention honorable à M. Thomas, ingénieur civil, pour un travail sur l'équilibre des corps immergés.

Des appareils destinés à faciliter la démonstration aux enfants des Ecoles primaires de phénomènes cosmographiques, valent à M. Tilmant et à son collègue, des récompenses honorables.

laborateur, M. Cochez, une médaille de vermeil.

M. Trannin, ancien préparateur de physique à la Faculté des sciences de Lille, a présenté un travail répondant à l'une des questions posées par la Société : Comparaison des radiations simples constituant les diverses sources lumineuses. Une médaille d'or pour les conséquences importantes de ce travail.

M. Grégoire, dans un ouvrage intitulé : « Du Travail mécanique de la filature de lin, » a réuni la description raisonnée de tous les appareils de filature.

L'ouvrage de M. de Grégoire serait d'une grande utilité pour les directeurs de filature. Une médaille d'or.

La Société des sciences décerne à M. Ludovic Breton, ingénieur, une médaille d'or pour une étude très-complète sur la concession d'Auchy-aux-Bois.

Médaille de vermeil à M. Bondues, serrurier, pour son échelle de sauvetage.

Les examens de l'Ecole des chauffeurs ont eu lieu cette année ont permis de délivrer des brevets supérieurs de capacité, à :

MM. Charles Charles, Auguste Durtieux, Pierre Henné, Adolphe Morcau, Dominique Splacot, Désiré Watrelot, et de brevets ordinaires de capacité, à MM. Edouard Canjer, Gustave Depecker, Nicolas Lorhois, Louis Milson, Edouard Montagne, Gustave Pérignon, Edouard Prouhara, Louis Strobbe.

Enfin, la prime Pannot au chauffeur le plus méritant est décernée à Désiré Watrelot, conducteur de machines chez MM. Grépy fils et C<sup>o</sup>. Déjà lauréat de la Société Watrelot es. inventeur d'une méthode d'alimentation simultanée et continue d'une batterie de générateurs qui donne d'excellents résultats au point de vue de la régularité de la marche et de l'économie du combustible.

M<sup>o</sup> Houzé de l'Aulnoit a ensuite donné connaissance du rapport sur les concours d'histoire, de sculpture, de musique et de poésie.

HISTOIRE. — Un seul mémoire a été présenté à la Société pour le prix Wicar. C'est un ouvrage formant 908 pages de texte et 219 pages de pièces justificatives : *L'Histoire du Châteaueu de la Châtellerie de Douai depuis le dixième siècle jusqu'en 1789*.

La Société décerne le prix Wicar, d'une valeur de mille francs, à M. Brasart archiviste de la Société des Sciences de Douai.

SCULPTURE. — Deux projets de fontaine envoyés pour le prix Wicar, n'ont pas paru, malgré leur valeur, réunir les conditions du programme.

LITTÉRATURE. — Un travail a été envoyé sur le Théâtre de Lille avant 1789.

L'auteur a divisé son travail en deux parties : dans la première, il a résumé depuis le 13<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la prise de Lille par Louis XIV, l'histoire des mystères ou des représentations populaires données en plein vent ; dans la seconde, il traite le théâtre proprement dit, depuis sa première installation jusqu'en 1789.

La Société rendant justice au mérite de l'œuvre qui lui a été soumise, décerne à M. Gustave Lhotte, rédacteur de l'*Echo du Nord*, une médaille d'argent.

MUSIQUE. — M. E. Lalo, notre compatriote, ancien élève du Conservatoire de Lille, a su créer des œuvres musicales d'une haute portée, sans cependant forcer la note de son talent.

La Société décerne une médaille d'or à M. Edouard Lalo.

POÉSIE. — Une mention honorable est décernée à Mme Florence Hubert, de Lille, auteur d'une pièce intitulée *Aïda*.

M. Guibert, de Limoges, a obtenu une médaille d'argent pour une poésie patriotique intitulée *Gloria victis*.

M. Armand Houdoy, aujourd'hui docteur en droit, avait puisé au foyer paternel l'amour du travail et des sérieuses études historiques. C'est de sa thèse de doctorat que nous venons vous entretenir. Il avait pris pour sujet le droit municipal, et, dans la première partie,

mouvements. Et puis un timbre de voix, un sourire, une chasteté, une simplicité, qui lui conciliaient la sympathie plus encore que l'admiration de tous ceux qui le voyaient pour la première fois.

C'était une de ces jeunes filles dont les mauvaises pensées s'approchent pas, et que chacun se sent heureux de saluer au passage comme une vivante bénédiction pour la terre qu'elles foulent aux pieds, comme une pure émanation de la bonté céleste. Elle n'était pas distinguée native était parfaite : elle semblait à sa place dans l'humble chaumière paternelle, tant sa modestie était réelle, son âme exempte d'ambition, sa piété filiale ardente et sincère. Pourvu que son père fût consolé, heureux par elle, que lui importait tout le reste !

Comment donc aurait-elle pu se refuser à son désir, alors surtout qu'il venait d'être éprouvé par une aussi grande douleur ! Nous l'avons laissée entrevoir : Jacques avait eu le courage d'aller à Paris pour embrasser au moins le cadavre de son fils. Il en était revenu brisé de corps comme d'esprit, les cheveux tout blancs, le visage veillé de vingt années. Sans le dévouement de Thérèse, il serait mort. Quelques jours après, lorsqu'il lui dit : « Je n'ai plus que toi, fille... il faut apprendre à m'aider, à me remplacer plus tard auprès de ceux qui souffrent, auprès surtout de ceux qui sont pauvres ! » elle

s'était proposé de traiter : *De la condition et de l'administration des villes chez les Romains*.

Cette étude, qui forme la matière d'un volume de 672 pages, est le résultat de profondes recherches inspirées par le savant M. de Rozières, membre de l'Institut, auquel l'ouvrage a été dédié.

L'ouvrage de M. Houdoy a déjà, depuis son apparition, été l'objet d'analyses et de travaux critiques émanant des hommes les plus autorisés. Il a été accueilli par le monde savant avec le plus vif intérêt. La Société des sciences, heureuse de donner à un enfant de Lille une marque publique d'estime et de satisfaction, décerne à M. Armand Houdoy une médaille d'or.

Les perfectionnements apportés par M. Daniel et son habile coopérateur M. Weber, chef des ateliers de typographie, ont introduit dans cette industrie une véritable révolution. Ils sont parvenus à égaliser le mérite artistique des lithographies. — Leurs planches ne se cèdent en rien aux beaux produits de l'art anglais, à M. Daniel revient l'honneur d'avoir introduit, développé et perfectionné en France une branche nouvelle de la typographie.

La Société des Sciences, voulait encourager les progrès accomplis dans le domaine de l'art appliqué à l'industrie, décerne à M. L. Daniel une médaille d'or, et à son ingénieur collaborateur, M. Weber, une médaille de vermeil.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit donne ensuite lecture du rapport sur les récompenses décernées aux vieux serviteurs de l'industrie :

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — Léopold Debaupont, ouvrier depuis 60 ans à la manufacture des tabacs de Lille; Henri Dubart, tisserand, depuis 51 ans dans la manufacture de tapis de MM. Choquel, à Tourcoing; François Lentin, robinier, depuis 49 ans chez MM. Lauwick frères et Galloni, à Comines; Antoine Delebel, cheville-triquier, depuis 43 ans dans la filature de coton de M. Gustave Tassin, à Lille; Pierre Parvoque, contre-maître de retorderie, depuis 41 ans dans la filature de laine de M. Herbeaux-Thibaut, à Tourcoing; Pierre Calmette, tisserand, depuis 41 ans chez MM. Lemaitre-Lemaitre et fils, fabricants de toiles à Hainin; Louis Annoite, tisserand depuis 40 ans chez M. Dominique Delcaete, fabricant de toiles à Armentières; Louis Goulet, depuis 40 ans chez MM. Castel frère et sœur, fabricants de tissus, à Roubaix; Félix Franchomme, fleur de coton, depuis 37 ans chez M. Wibaux-Florin, à Roubaix; Louis Wicart, contre-maître, depuis 39 ans chez M. Hornu-Chevalier, fabricant de fil retors, à Lille; Auguste Leruste, chef magasinier, depuis 35 ans chez MM. Debuchy frères, filateurs de coton, à Tourcoing; Jean-Baptiste Grulois, contre-maître des préparations, depuis 35 ans chez M. Gustave Barrois, à Lille; Laurent Daries, fleur de coton, depuis 34 ans chez MM. Motte-Bosset fils, à Roubaix; Dominique Durex, fleur de coton, depuis 32 ans dans le même établissement.

OUVRIERS EN MÉTAUX, PRODUITS CHIMIQUES ET CHAUFFEURS. — Louis Corbi, depuis un an à Lille; Louis Lagahe, ouvrier depuis 45 ans dans la fabrique de noir animal et d'engrais, de M. Castel-Henry à Lille; Charles Diéramme, ouvrier depuis 41 ans chez M. Jean-Baptiste Monaux, constructeur-mécanicien à Roubaix; Charles Beitman, contre-maître depuis 41 ans dans la manufacture de produits chimiques du Nord, à Loos; Constant Brulois, chauffeur, depuis 36 ans, chez MM. Lefèvre-Horret frères, filateurs de coton, à Lille; Auguste Michaux, chauffeur diplômé et lauréat de la prime Pannot, depuis 33 ans chez M. Descamps l'aîné, filateur de lin à Lille.

HOMMES ET FEMMES DE CONFIANCE. — Marie Demin, veuve Hovius, concubine depuis 46 ans du bureau de charité de Saint-André, à Lille; Joséphine Lelong, fille de confiance depuis 41 ans dans la famille de M. Steverlynek, négociant à Lille; Isidore Dupriez, domestique depuis 35 ans chez M. H. Pannet, entrepreneur à Roubaix; Sophie Lefebvre, veuve Castel, concubine depuis 38 ans de la mairie de Tourcoing; Augustine Fourmentin, domestique depuis 37 ans chez M. Bigot, no-

avait bien vite réprimé le premier mouvement de refus qui s'éveillait en elle. Elle s'était contentée de lui répondre avec son docile et courageux sourire : « Comme vous voudrez, mon père. »

Le lendemain, Jacques commença d'enseigner à sa fille les premiers principes de ce qu'il appelait son grand secret. Bientôt il l'emmena avec lui, soit dans la rustique cariole d'osier, soit en croupe sur la Grise, une vieille jument bien connue dans le pays. C'était à qui se fêterait au passage comme à l'arrivée. Sur les chemins et par les sentes de la forêt, les petits oiseaux eux-mêmes et les arbres semblaient leur souhaiter la bienvenue. A travers les haies, dans les herpages, les bonnes grosses vaches normandes les regardaient d'un œil ami, parfois même faisaient entendre un mugissement joyeux. Quelqu'un remarqua que, leurs yeux de tournée, il ne faisait jamais ni trop grande pluie ni trop grand soleil. Il y a de ces choses-là dans la nature entière pour ceux dont le cœur est pur et qui s'en vont faire le bien.

Dans la chaumière des blessés, c'était bien autre chose encore. Rien qu'à voir Thérèse, rien qu'à l'entendre, ils se sentaient rassérénés déjà. Elle avait promptement vaincu ses premières répugnances, en sainte fille qu'elle était. Plus promptement encore elle sut acquiescer une adresse qui tenait du prodige. « Ses doigts étaient si légers qu'ils ne faisaient jamais mal. » Et puis quelles bonnes paroles ! Dans tout le canton de Hou-

taire à Tourcoing; Charles Depienne, concubine, homme de confiance depuis 33 ans chez M. Anatole Descamps, filateur de lin, à Lille; Léopold Devos, homme de confiance depuis 23 ans chez M. Edouard Herlin, propriétaire, à Lille; Pierre-Joseph Dureux, ancien cocher, homme de confiance depuis 32 ans chez M. Frédéric Kuhlmann, à Lille; Vital Douchez, homme de confiance depuis 32 ans dans la manufacture de cartes de M. Henri S. rive, à Lille; Apolline Desmetre, domestique depuis 22 ans chez M. J.-B. Catelle, boulanger à Roubaix.

On lit dans l'*Indépendance belge* : Le parquet de Bruxelles poursuit en ce moment deux réfugiés français au chef d'extorsion très-considérable commise au préjudice d'une famille qui habite actuellement la ville de Roubaix. L'un des prévenus s'était réfugié en Belgique pour se dérober à une condamnation de cinq années de prison encourue dans son pays, du chef de participation aux actes de la Commune.

Dernièrement, la cour d'appel de Bruxelles a condamné ce même réfugié à l'emprisonnement pour avoir tenu une maison de prêts sur gages.

La noyée retirée vendredi soir du canal près du moulin Saint-Pierre à Lille a été reconnue pour une femme Bœuf, domiciliée rue du Bourdeau, 7. Les époux Bœuf, chargés de famille, sont dans la misère et serrent de près par des créanciers. La femme Bœuf s'est jetée à l'eau de désespoir. Le mari ne peut faire face aux frais d'inhumation de sa femme; le bureau de bienfaisance va s'en charger.

Sa Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lydda, a reçu de Rome, samedi matin, le bref pontifical qui le nomme chancelier de l'Université catholique de la province ecclésiastique de Cambrai établie à Lille.

Le bref est signé de Son Eminence le cardinal Asquini. Les termes en sont très élogieux tout à la fois S. G. Monseigneur Monnier et pour les catholiques de France qui s'occupent avec tant de zèle et tant de dévouement de cette grande œuvre des Universités.

M. Renard, conseiller général du Nord, père de M. Léon Renard, député de Valenciennes et oncle de M. Levert, député du Pas-de-Calais, vient de succomber aux suites d'une fluxion de poitrine.

L'*Echo du Nord* nous parle d'un déraillement, sans grande importance, qui serait arrivé, dimanche, à un train de marchandises, près de la gare de Fives.

Le tribunal correctionnel de Lille, a jugé un différend entre la Compagnie d'assurances l'Union nationale et M. Guillaume Humburg, banquier à Paris. M. Humburg a été condamné à 200 francs d'amende, 3,000 francs de dommages et intérêts, et insertion du jugement dans deux journaux de Lille et deux de Paris.

Le ministre de la guerre a fixé la rentrée de la promotion de 1876 de l'Ecole des sous-officiers d'infanterie au vendredi 5 janvier.

Institution canonique de l'Université catholique de Lille. — Ses professeurs. — Ses étudiants.

L'Institut catholique de Lille est enfin devenu une Université. Les déclarations nécessaires pour l'ouverture de la Faculté des Lettres ayant eu lieu le 23 décembre dernier, l'admission de cette Faculté à celles de Droit et des Sciences permet au grand établissement d'Enseignement supérieur du Nord de la France de prendre légalement le nom d'Université et de jouir du bénéfice de jury mixte ainsi que de tous les avantages attachés à ce titre.

Une autre faveur plus précieuse a été obtenue. Le Saint-Siège a daigné approuver, on ne jura plus bientôt que par l'habile rebouteuse; sa réputation éclipsa celle de tous les Ysabeau passés. « On était déjà guéri, tel était le dicton, rien qu'à se sentir toucher par ses blanches mains ! »

Autre miracle: il y avait maintenant comme une trêve dans la guerre entreprise contre le bonhomme Ysabeau. On avait respecté son malheur, on respectait sa consolatrice. Il est vrai que, de son côté, dans la crainte de compromettre Thérèse, il y mettait plus de prudence. Venait-on le consulter sur un eas qui ne relevait que de la médecine, il répondait : « Je ne suis pas médecin, adressez-vous à ces messieurs de la ville. » Alors même qu'il s'agissait d'une jambe ou d'un bras cassé, voir même d'une entorse ou d'une simple foulure, il s'informait tout d'abord si le malade avait été visité par quelques-uns de ces messieurs, et, dans le cas affirmatif, il s'abstenait, disant : « Je ne me dois qu'à ceux qui viennent directement à moi... Je ne veux plus aller sur les brisées de personne. »

ver les statuts de l'œuvre, lui a concédé le droit de délivrer des grades valables aux yeux de l'Eglise et a fait expédier les bulles d'insinuation canonique. Le 18 janvier prochain, jour où se célèbre la fête de la Chaire de Saint-Pierre, aura lieu, en présence d'un grand nombre d'évêques, du clergé et des fidèles des deux diocèses d'Arras et de Cambrai, l'inauguration solennelle de l'institution qui a enfin le droit de prendre le titre d'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, titre glorieux qui promet la résurrection de l'esprit des âges de foi unit à la science expérimentale de notre siècle et à l'intelligence des besoins et des véritables progrès de notre époque. Cette faveur tout exceptionnelle nous attachera par des liens plus solides et plus étroits encore au magistère inflexible du successeur de Pierre et rendra plus certain le développement de l'ensemble des connaissances humaines dans le centre scientifique établi au sein de la capitale du Nord de la France.

Pour se convaincre que ces promesses ne sont pas fallacieuses, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les commencements de l'Université catholique de Lille. Il nous a été donné de voir fonctionner cette grande institution, et nous n'hésitons pas à déclarer que, sous plusieurs points de vue, elle est au moins l'égal des Universités depuis longtemps établies, et que, sous les autres rapports, elle laisse les premiers des promesses que l'avenir tiendra. Agée d'une année seulement, sa Faculté de droit compte déjà des succès; elle cite avec fierté les noms de six professeurs qui sont dignes de leur doyen, M. de Varilles. Nous avons parlé dernièrement de la Faculté des Sciences, qui offre les garanties les plus sérieuses par le nombre, par les titres et par le talent des professeurs, comme par la qualification des candidats et l'expérience consommée de son doyen, M. Chautard. Le nom de M. de Margerie suffirait pour établir la réputation de la Faculté des Lettres; bientôt nous aurons l'occasion de rappeler les qualités qui le distinguent et de faire connaître le mérite des autres docteurs qui forment le corps professoral de cette Faculté, M. l'abbé Bataillard, M. A. Charaux, le R. P. Ohrand et M. Montis. Entravé dès les premiers pas qu'il a essayé de faire dans la voie de la liberté par ceux mêmes qui devaient lui ouvrir cette voie, le corps médical a néanmoins marché. Guidés par l'un des maîtres de la science, M. Béchamp, ses douze professeurs s'avancent résolument vers leur but; la question de l'hôpital sera résolue dans quelques jours; des précautions sont prises pour que les élèves ne manquent d'aucun moyen d'étude. L'enseignement de la médecine sera complet au point de vue des travaux pratiques, comme au point de vue de la théorie.

La jeunesse catholique de la France a compris la grandeur de l'œuvre. Le nombre des étudiants s'élève aujourd'hui à plus de 140. Ce chiffre, qui s'augmente chaque jour, aurait été bien plus considérable, si un arrêté, connu de nos lecteurs, n'avait empêché d'ouvrir le registre des inscriptions pour les cours de médecine et si n'avait arrêté beaucoup d'étudiants qui se préparaient à suivre ces cours. Du moins, il en est qui n'ont pas hésité, malgré l'arrêté ministériel, à se déclarer élèves de l'Ecole de Médecine catholique de Lille! Honneur à ceux qui ont eu ce courage! Honneur à tous ceux qui se sont inscrits les premiers comme élèves des Facultés de notre Université catholique! Nous les avons vus à l'œuvre dans les salles de cours, dans les laboratoires; et nous avons été heureux et fiers de leur tenue noble et distinguée, du respect et de l'attention qu'ils témoignent envers leurs maîtres et du zèle avec lequel ils consacrent leurs journées à l'étude et aux travaux pratiques. Nous les avons vus aussi, il y a quelques jours, réunis dans la chapelle de l'Université, où la voix d'un éloquent religieux leur rappelait les devoirs de la jeunesse chrétienne, et nous avons été encore plus vivement impressionnés. Ce sont de véritables étudiants catholiques.

Université Catholique de Lille. Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs, au sujet de l'Université catholique de Lille, quelques nouvelles qu'ils apprendront avec intérêt : Inauguration solennelle de l'Université catholique. — L'inauguration de l'Université aura lieu le 18 janvier dans l'église Saint-Maurice de Lille. Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai présidera la cérémonie; plusieurs évêques y assisteront. Le matin aura lieu la messe pontificale, le soir, vers deux heures et demie, se tiendra la séance solennelle dans laquelle seront prononcés les discours d'ouverture. Nous ne tarderons pas à donner des détails plus précis sur le programme de cette fête religieuse et académique; nous savons que la plupart des membres du clergé et des catholiques dévoués des deux diocèses ont l'intention d'y assister.

Retraite annuelle des étudiants. — La retraite annuelle des étudiants de l'Université catholique de Lille a été prêchée par le R. P. Boulanger. Ses exercices, qui, d'ailleurs, n'ont pas amené d'interruption dans les Cours, ont eu lieu la semaine dernière, du 18 au 23 décembre; ils ont été suivis avec une assiduité et une attention vraiment édifiante. Le jour de la communion générale, les étudiants ont été précédés à la Table-sainte par leurs professeurs. En contemplant ce spectacle, en nous unissant aux prières des maîtres et de leurs élèves, nous avons mieux compris encore que l'Université catholique de Lille deviendra une œuvre de régénération sociale et religieuse.

Approbation des Statuts. Lettre du Secrétaire de la Congrégation des Etudes. — Nous avons déjà annoncé que le Saint-Siège a approuvé les Statuts généraux de l'Université catholique et les Statuts particuliers de la faculté de théologie. Au sujet de ces statuts, nous sommes heureux de reproduire une lettre, écrite à Mgr Gavrois, archevêque de Lyon, dans laquelle le secrétaire de la S. Congrégation des Etudes, fait ressortir le mérite des Statuts rédigés à Lille et nous permet ainsi d'apprécier les qualités qui distinguent l'éminent Recteur de notre Université et ceux qui ont été ses collaborateurs.

Rome, le 10 décembre 1876. Monseigneur, Sa Sainteté ayant reçu les deux lettres que Votre Grandeur lui a adressées le 10 et le 12, en son nom et au nom de ses

(A suivre).